



Commune de SANDILLON

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**

Samedi 30 janvier 2021

Séance ouverte à 14 heures 30

---

**Présents :**

Mmes et MM. ARCHENAULT, BENOIST, BISSONNIER, BONJEAN, BRIMBOEUF, CHARRIER, CROISSET, DELPLANQUE, DOS SANTOS, GOYER, HERY, JUTEAU, LAURENT, LE BON, LEFRANÇOIS, MALBO, POIGNARD, RAVELEAU, ROLAND, TAFFOUREAU, VENON, WEBER.

**Absents excusés :**

M. DUBOIS, pouvoir à M. ARCHENAULT  
Mme LARDENNOIS, pouvoir à Mme GOYER  
Mme MÊME, pouvoir à Mme TAFFOUREAU  
Mme TAUZI, pouvoir à Mme CROISSET

**Absent non excusé :**

Mme THENAISIE

---

A l'unanimité, Monsieur DOS SANTOS a été désigné secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

---

1) Adoption du PV du 15 décembre 2020

Remarque : néant.

*Adopté à l'unanimité.*

**FINANCES**

2) Débat d'orientation budgétaire 2021

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire, pour les communes de plus de 3 500 habitants, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un élément constitutif de l'organisation et de la gestion financière d'une commune. Il constitue la première étape du cycle budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune. Sa tenue permet ainsi d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les évolutions de la situation financière de la collectivité. Le DOB doit être réalisé dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif par le conseil municipal.

Le DOB doit faire l'objet d'un rapport. Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante.


Sur cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB), sur la base du rapport présenté en annexe.

*Adopté à l'unanimité.*

La séance est levée à 17h10.

Le secrétaire de séance,



Jean-Claude DOS SANTOS

Le Maire,



Pascal JUTEAU